

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Séance du 22 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 29

Délibération :
N° DEL_2019_052

OBJET :
 Convention Partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de la ville de Rive de Gier (Annexe 04-01)

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHAT, M. Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappels et référence(s) :

Par une délibération n° DEL-2019-024 votée le 28 février 2019, le conseil municipal validait la convention partenariale accordant 1,6 millions d'euros de subvention du Département de la Loire pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du centre-ville (PRIR).

Toutefois, le Département a également apporté son soutien sur le premier programme ANRU mis en œuvre sur le quartier du Grand Pont à hauteur de 1 294 632,00 €. Cet engagement financier a fait l'objet d'une convention entre la Ville et le Département signée en 2009 qui par la suite a été prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2017. Parmi les sept opérations programmées sur le quartier, celle concernant la Place du Forez n'a pas pu faire l'objet d'un démarrage avant la fin de la convention.

Suite à la demande de report du financement pour la Place du Forez, le Département a proposé par courrier en date du 18 mars 2019, d'intégrer cette opération au sein de l'enveloppe financière de 1,6 millions d'euros allouée pour la rénovation urbaine du centre-ville.

Pour cela, il a été convenu qu'il était nécessaire de modifier la convention partenariale votée le 28 février 2019 afin de valider la nouvelle répartition des aides du Département sur les opérations de rénovation urbaine sur la commune.

Contenu :

Après concertation avec la Ville et le Département, il a été décidé de répartir l'enveloppe de 1 600 000,00 € de subventions du Département selon la répartition ci-dessous

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Région ARA	SEM	Ville	Département	ANRU
Recomposition de l'îlot Notre Dame	SEM	800 000,00 €	-	500 000,00 €	-	300 000,00 €	
Requalification du But	Cap Métropole	3 200 000,00 €	1 600 000,00 €	-	1 100 000,00 €	500 000,00 €	
Jardin des Plantes	Ville	1 500 000,00 €	750 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	150 000,00 €	
Requalification du square Marcel Paul	Ville	1 100 000,00 €	550 000,00 €	-	430 000,00 €	120 000,00 €	
Cinéma Chaplin-Pôle des Arts	Ville	3 500 000,00 €	1 750 000,00 €	-	1 344 403,00 €	405 597,00 €	
Place du Forez	Ville	970 000,00 €			105 125,00 €	124 403,00 €	740 472,00 €
TOTAL		11 070 000 €	4 650 000,00 €	600 000,00 €	3 479 528 €	1 600 000,00 €	740 472,00 €

La nouvelle convention reprend les termes de celle validée le 28 février 2019, à savoir :

- les engagements financiers du Département de la Loire sur les opérations sous maîtrise d'ouvrage « Ville » (une convention sera passée entre le Département et les autres maîtrises d'ouvrage),
- les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention que la Ville devra formuler pour chacune d'entre elles,
- les modalités de versement des subventions départementales (délais, justificatifs),
- les engagements de la Ville en terme de communication autour des opérations cofinancées,
- la durée de la convention (3 ans) et les modalités de prolongation pour s'harmoniser avec la mise en œuvre du PRIR.

Point Financier :

Pour les opérations dont elle a la maîtrise d'ouvrage, **la Ville percevra 800 000,00 € du Département.**

Opération	Coût prévisionnel HT	Participation du Département
Jardin des Plantes	1 500 000,00 €	150 000,00 €
Requalification du square Marcel Paul	1 100 000,00 €	120 000,00 €
Cinéma Chaplin-	3 500 000,00 €	405 597,00 €

Pôle des Arts		
Place du Forez	970 000,00 €	124 403,00 €
TOTAL	7 070 000,00 €	800 000,00 €

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_052-DE

Pour chacune des opérations, un dossier de demande de subvention devra être élaboré et examiné en comité technique des financeurs (État / Région / SEM / Département).

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la nouvelle convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-ville et du Grand Pont,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la dite convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la nouvelle convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du centre-ville et du Grand Pont,
- autorise M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la dite convention ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

S'abstenant : 5

Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS

Ne participant pas : 2

Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN